



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/4/90
23 janvier 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Quatrième session
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»

Rapport du Secrétaire général sur l'état des arrangements régionaux pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique

Note du secrétariat

1. Aucun projet de résolution sur la coopération régionale pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique n'a été présenté à la soixante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme du fait que l'on était alors en période de transition vers le Conseil des droits de l'homme et qu'aucun pays d'accueil de la consultation annuelle suivante n'avait été désigné au treizième Atelier annuel tenu à Beijing en 2005. En conséquence, l'organisation du quatorzième Atelier annuel a été remise à 2007, en attendant une résolution du Conseil des droits de l'homme.
2. Dans sa décision 3/102 sur la coopération régionale pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique, le Conseil des droits de l'homme a décidé de convoquer la prochaine session de l'Atelier sur la coopération régionale pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique en 2007, de préférence au premier semestre.
3. Sur la base de cette décision, le secrétariat procédera à des consultations avec les États membres en vue de déterminer quel sera le pays d'accueil du quatorzième Atelier annuel sur la coopération régionale pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique qui se tiendra au premier semestre de 2007.
4. Au titre du projet de coopération technique du Cadre de coopération régionale en matière de promotion et de protection des droits de l'homme dans la région de l'Asie et du Pacifique,

le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, en collaboration avec la Commission fidjienne des droits de l'homme, Interights et le secrétariat du Commonwealth, a organisé un «colloque et atelier à l'intention des juges et des avocats sur la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels dans la région du Pacifique» à Suva (Fidji), du 1^{er} au 3 juin 2006. Vingt et un juges et quatre avocats venus de 12 pays de la région ont participé à cette réunion. Les participants ont examiné la façon dont les juges et les avocats abordaient dans un certain nombre de juridictions les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux consacrés par les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ils ont aussi examiné la jurisprudence des organismes d'experts régionaux et internationaux concernant ces droits. On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le prochain rapport annuel au Conseil des droits de l'homme.
